Promotion des drogues illicites

La troisième partie a trait aux instruments pour l'utilisation de drogues illicites. Elle vise à exempter de l'application de cette loi les appareils médicaux qui sont assujettis au contrôle de Santé et Bien-être social Canada aux termes de la Loi des aliments et drogues. Pendant les audiences du comité législatif, aucun témoignage ne nous a convaincus que les fournitures médicales telles que les aiguilles et seringues faisaient problème en contribuant à l'utilisation illicite des drogues. Tel que le comité en a fait rapport, le projet de loi interdirait tout programme de distribution d'aiguilles visant à prévenir la propagation du SIDA; même les services d'hygiène publics seraient coupables d'une infraction en se livrant à pareilles pratiques. J'ai donc présenté ces amendements.

Je suis allé à la bibliothèque pour consulter la Loi sur les aliments et drogues. Voici comment on y définit le mot «instrument»:

«instrument» signifie tout article, instrument, appareil ou dispositif, y compris tout composant, partie ou accessoire des susdits, fabriqué ou vendu pour servir, ou représenté comme pouvant servir,

- a) au diagnostic, au traitement, à l'atténuation ou à la prévention d'une maladie, d'un désordre, d'un état physique anormal ou de leurs symptômes, chez les humains ou les animaux,
- b) à la restauration, à la correction ou à la modification d'une fonction organique ou de la structure corporelle des humains ou des animaux,
- c) au diagnostic de la gestation chez les humains ou les animaux, ou
- d) aux soins des humains ou des animaux pendant la gestation et aux soins prénataux et postnataux, y compris les soins de leur progéniture,
- et comprend un produit anticonceptionnel, mais ne comprend pas une drogue;

Ce sont là des amendements utiles, et je demande à tous les députés d'appuyer le projet de loi non pas parce que c'est moi qui l'ai présenté, mais parce que nous envoyons un message contradictoire aux jeunes d'aujourd'hui. Il y a environ 1 000 head shops au Canada, dont 27 dans la seule rue Yonge. Ces gens sans scrupules ouvrent des head shops à côté des salles de jeux video, où de nombreux jeunes se réunissent, et y vendent ces instruments pour l'utilisation de drogues illicites.

• (1410)

La cocaïne est illégale au Canada aujourd'hui, mais les jeunes Canadiens peuvent acheter librement le nécessaire pour extraire la base et faire du «crack». Cela me paraît absolument ridicule.

J'ai demandé un avis juridique sur la constitutionnalité du projet de loi C-264. Je veux bien déposer un rapport adressé à Charles Robert. Selon ce rapport:

On a discuté de cet avis avec Marcel Pelletier, qui est d'accord pour dire que le projet de loi C-264 pourrait probablement résister à une contestation fondée sur la constitution.

On y lit aussi:

J'espère que cet avis répond aux besoins du comité. Même si le projet de loi C-264 semble être constitutionnel pour les raisons mentionnées ici, je ne peux garantir qu'un tribunal n'en déciderait pas autrement, selon les faits qui lui seraient présentés. Néanmoins, ayant tenu compte des éléments que je considère comme pertinents, le comité devrait se sentir assez sûr de la constitutionnalité du projet de loi pour faire comme il l'entend.

On m'a assuré que le parti libéral appuierait un projet de loi comme celui-ci. Je crois que tout député raisonnable doit appuyer un tel projet de loi.

Maintes fois au cours du débat, on a entendu dire qu'on devrait éliminer les écrits de sir Arthur Conan Doyle au sujet de Sherlock Holmes, parce que celui-ci était cocaïnomane. C'est absolument faux.

Il s'agit d'éliminer des revues comme *High Times*, qui encourage les jeunes de notre pays à utiliser des drogues. Pourquoi débattons-nous à la Chambre la garde des enfants et le libre-échange et essayons-nous d'offrir des possibilités aux jeunes Canadiens, alors qu'on mine leurs forces morales? Je vous exhorte à adopter rapidement ce projet de loi et je demande la collaboration de tous les députés.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter de brèves observations au sujet du projet de loi à l'étude. J'ai participé, à titre de représentant du parti libéral, aux délibérations du comité qui a examiné cette mesure législative. J'ai déjà dit aux membres du comité que notre parti est disposé à appuyer cette initiative. J'espère que son auteur obtiendra également l'appui de ses collègues du gouvernement.

Le projet de loi à l'étude représente un premier pas dans la bonne direction. A mon avis, l'usage de drogues est une tragédie de dimensions nationales qui mérite qu'on s'en occupe à l'échelle nationale. Ce n'est pas un problème particulier de Toronto, de Montréal ou de quelque autre agglomération urbaine du Canada. Il touche en effet chacune des localités du pays.

Le problème affecte surtout les jeunes qui sont exposés à la drogue dès leur plus jeune âge. En tant que parlementaires, nous avons la responsabilité de faire tout en notre pouvoir pour réduire et, dans la mesure du possible, éliminer les drogues illicites au Canada.

Il faut reconnaître que ce ne sont pas les jeunes qui importent des drogues chez nous. Ils ne sont pas les premiers responsables du trafic des narcotiques au Canada. Ce sont plutôt les adultes qui le sont. Toute stratégie nationale de lutte contre la drogue devrait prévoir les mesures les plus strictes et les plus sévères pour freiner l'importation et la distribution des narcotiques.

Le projet de loi dont nous sommes saisis traite de l'ensemble des articles reliés à la drogue qui, comme le député l'a dit, sont vendus dans les «head-shops» du pays. D'après lui, il existerait un millier de ces bazars au Canada. Nous avons entendu le témoignage de représentants de différents services de police et du service de lutte contre la drogue de la Gendarmerie royale du Canada. Ces représentants ont également mentionné que cette mesure était un pas dans la bonne direction. Ils sont d'avis que cette loi mettra au moins un frein à la promotion de l'utilisation des drogues illicites au Canada.

Comme je le disais, ce n'est qu'un petit pas. Une étude a été effectuée par le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social qui a présenté un rapport à la Chambre. Ce comité s'est penché sur le problème de l'abus des drogues au Canada et il a conclu que l'alcool est aussi une drogue dont l'on devrait tenir compte. Ce rapport contenait un grand nombre de recommandations, dont l'une portait notamment sur les accessoires utilisés pour consommer des drogues illicites.